



Session ordinaire 2012-2013

TO/AF

P.V. AVDR 07

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2013

Ordre du jour :

Présentation d'un projet de certification d'exploitations agricoles suivant des critères de gestion durable par la société coopérative CONVIS

*

Présents : M. Lucien Clement, M. Jean Colombera, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, M. Raymond Weydert

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Christine Herzeele, M. Pierre Treinen, M. André Vandendries, M. Léon Wietor, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Louis Boonen, M. Rocco Lioy, M. Christoph Peifer-Weihs, M. Romain Reding, de la société coopérative CONVIS

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, M. Emile Eicher, M. Claude Haagen, M. Carlo Wagner

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

*

Présentation d'un projet de certification d'exploitations agricoles suivant des critères de gestion durable par la société coopérative CONVIS

Après quelques mots de bienvenue, la délégation de la société coopérative CONVIS est invitée à présenter son projet visant à certifier la « durabilité » de la gestion d'exploitations agricoles. L'exposé de la délégation suit les fiches d'une présentation PowerPoint jointe en annexe au présent procès-verbal.

Débat :

Les questions et interventions des parlementaires permettent de préciser notamment les points qui suivent :

- **Importance de la CONVIS.** Il est expliqué que CONVIS est une coopérative agricole qui compte 800 exploitations membres. Elle rend ses services à quelque 1450 exploitations agricoles, c'est-à-dire à pratiquement toute exploitation tenant du bétail. La coopérative occupe quelque 80 personnes.
- **Objectif du projet de certification présenté.** Il est confirmé que l'idée à l'origine de ce projet est d'introduire un contrôle de performance certifié, à l'image de ceux que CONVIS réalise depuis des décennies déjà dans le domaine de l'élevage du bétail pour ce qui est de la performance de la production laitière¹ et de la viande, mais appliqué à la gestion d'une exploitation agricole d'un point de vue de sa prestation écologique. Une même production peut, par exemple, être réalisée avec une plus grande ou une moindre émission de gaz à effet de serre.

Ce système de documentation d'une gestion durable est déjà accepté par certains acteurs du secteur privé (*Fair Mëllech, Cactus Fleesch*). Le contrôle du degré écologique de la gestion des exploitations agricoles devrait s'étendre sur l'ensemble du territoire national et ce rôle supplémentaire de la CONVIS devrait être reconnu de la part du Ministère². Dans une première phase, une aide publique pour le *monitoring* de la durabilité de la production agricole réalisée par la CONVIS serait un grand pas en avant.

La présente entrevue a donc pour objectif de sensibiliser davantage l'exécutif et surtout les députés au potentiel de ce projet et les capacités de CONVIS dans ce domaine.

- **Réticence du Ministère.** Face à l'affirmation que le Ministère mettrait plutôt des bâtons dans les roues de ce projet,³ Monsieur le Ministre rappelle que ce projet lui a été présenté une première fois en 2009 et que son administration s'est depuis, au contraire, attelé à aider CONVIS afin de permettre l'aboutissement du projet. En plus, une personne supplémentaire qui a la formation spécifique nécessaire a été engagée au Service de l'économie rurale (SER) afin d'assurer, dans une phase ultérieure, l'accompagnement/la gestion au niveau de l'administration publique d'un tel programme de certification.

La délégation concède qu'une bonne partie du retard qu'a pris ce projet est due à des problèmes d'agenda et à la difficulté de réunir toutes les personnes concernées. La récente réunion avec le SER a été fructueuse. Toutefois, des points de vues divergents subsistent. La réunion a surtout servi à s'assurer que les données collectées par CONVIS au sein des exploitations agricoles sont en phase avec celles que le SER doit notifier à la Commission européenne. Même si le SER ne dépend point de CONVIS pour remplir ses devoirs par rapport à la Commission européenne, CONVIS pourrait être utile, lorsque le SER, voire le Gouvernement, souhaiterait obtenir une évolution positive de ces données dans l'une ou l'autre direction.

Monsieur le Ministre juge essentiel que dans un Etat une instance neutre ait la « souveraineté des chiffres ». L'orateur confirme que la politique agricole commune entre actuellement dans une phase caractérisée par ce qu'on pourrait qualifier comme un changement de paradigme vers une politique visant à récompenser des prestations et non pas des omissions. C'est dans ce contexte, et via les mesures et

¹ *Milchleistungsprüfung (MLP)*

² Par convention, comme les autres contrôles réalisés par CONVIS

³ « Steen an de Wee » pour citer l'orateur

critères à prévoir dans le nouveau Programme de développement rural, des avancées dans le sens présenté pourraient être obtenues.

Un représentant du SER explique que l'objectif de la récente réunion avec la CONVIS n'était nullement de placer des « Steng an de Wee », mais de dresser un inventaire des données dont dispose la CONVIS et de les comparer avec celles du SER et surtout les méthodes avec lesquelles ces données sont collectées, afin de s'assurer de la compatibilité voire la comparabilité de ces données. Dans une seconde phase seulement il sera possible de fixer différents objectifs. Le SER est plus que disposé à collaborer dans la mise en œuvre de ce projet. Une prochaine réunion pour avancer concrètement a déjà été fixée pour le mois de mars.

- **Confusion du consommateur ?** Un député craint que l'introduction d'un label agro-alimentaire supplémentaire, une sorte de catégorie intermédiaire entre la marque nationale et le label bio, ne porte à confusion. Il est répliqué qu'une production biologique n'est pas nécessairement une production durable.
- **Répartition territoriale des exploitations agricoles** en termes de la qualité de leur gestion. Il est précisé qu'aucune concentration dans une région déterminée d'exploitations qui se distingue soit par l'excellence de leur gestion soit par son contraire ne peut être décelée.
- **Perfectionnement de la gestion d'exploitations agricoles.** De fortes différences entre exploitations en termes d'efficacité de leur production sont une réalité. Une première analyse de l'exploitation à conseiller permet de déterminer où cette exploitation concentre la plupart de ses ressources. Bien souvent une utilisation suboptimale des engrais et produits fourragers est à constater. Parfois, des écarts entre exploitations similaires ont des raisons structurelles. En général, une amélioration dans le classement d'une exploitation ne peut être réalisée que sur une longue durée.

Suite à une question afférente, la délégation remarque qu'elle est également d'avis que le système actuel des subventions agricoles se focalisant sur les surfaces exploitées (primes versées par hectare), devrait être réformé dans le sens d'honorer davantage la main-d'œuvre active dans les exploitations agricoles, voire même la forme ou qualité de la production.

- **Définition du concept « durable ».** Des intervenants jugent comme allant de soi, car dans leur propre intérêt économique, que les exploitations agricoles veillent à une production plus durable et donc économe en apports extérieurs achetés (engrais chimiques, suppléments fourragers).

Un député critique comme problématique le fait que CONVIS définit elle-même les critères de durabilité qu'elle se propose de contrôler (juge et partie en une personne), un *monitoring* dont elle souhaite, en plus, qu'il soit, tout au moins en partie, financé par la collectivité. L'intervenant s'interroge, en outre, comment une exploitation qui se limite à une production de viande en masse puisse être considérée comme durable.

La délégation concède que CONVIS a elle-même fixé les valeurs à contrôler, ses valeurs maximales s'inspirent toutefois d'études d'instituts scientifiques. CONVIS serait toutefois demandeur de se voir imposées ces valeurs par une autorité publique nationale ou européenne. CONVIS souhaite, en effet, se confiner au rôle du *monitoring*. Comment ou par qui ce *monitoring* est exigé/utilisé par après relève d'une autre problématique. Il est vrai qu'en soi un tel audit devrait intéresser chaque exploitant agricole puisqu'il lui permet de mesurer où il se situe exactement par rapport à d'autres exploitations en termes de consommation d'engrais, d'énergie etc.. Des écarts significatifs lui indiquent de suite où il peut s'améliorer. Ce *monitoring* constituera également un document de travail pour d'autres conseillers ou un instrument pour la politique si elle entend influencer certaines évolutions dans une

direction ou une autre, ou pourra même constituer un argument marketing pour l'un ou l'autre distributeur.

Suite à une question afférente, un représentant du SER informe l'assistance que le Luxembourg a activement plaidé à ce que la production de plantes protéiques (légumineuses) soit reconnue dans le cadre du « Greening » de la nouvelle PAC.

- **Cohérence du système de monitoring proposé.** Un intervenant, renvoyant à la complexité d'exploitations agricoles mixtes (lait et viande, production de biogaz etc.) doute que le modèle présenté puisse mesurer justement la durabilité dans son ensemble de chaque exploitation agricole. La délégation concède que suivant le point de vue ou la base prise pour évaluer la durabilité, l'analyse arrivera à d'autres résultats. La réalisation proposée d'un bilan CO2 repose toutefois sur un modèle d'analyse élaboré/réfléchi jusqu'au moindre détail.

Dans son *monitoring*, CONVIS fait abstraction de la production de biogaz par les exploitations agricoles comme ne relevant pas de son domaine de compétences, à la différence notable de la biomasse produite par les cultures agricoles.

Suite à une question afférente, il est précisé que l'aspect « santé du bétail » n'est pas repris dans les bilans réalisés par CONVIS.

- **Comparaisons internationales.** La délégation confirme qu'elle a comparé son modèle de *monitoring* et ses résultats avec des modèles semblables à l'étranger et a présenté son projet lors de symposiums ou congrès internationaux. Des comparaisons sont à réaliser avec prudence, les spécificités de la région agricole avec laquelle on se compare sont à considérer au préalable (importance, par exemple, de l'élevage du bétail).

Constatant que plus aucune question ne semble s'imposer, Monsieur le Président clôt la réunion.

Luxembourg, le 12 juin 2013

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Roger Negri

Annexe :

Présentation *PowerPoint* de la CONVIS, 25pp.

Zeitliche Abfolge des Engagements von CONVIS im Bereich Nachhaltigkeit

- 1989 +1991 **Anhörung im Parlament** zur zukünftigen Ausrichtung der Landwirtschaft
- 1992-1995 Berechnung von Nährstoff- und Energiebilanzen (NEB) auf **Pilotbetrieben** (30)
- 1996-2002 **Bio80-Projekt, Cactus-Label:**
NEB (200); Humusbilanz (100)
- 2002-2007 **NEBplus-Projekt, Cactus-Label:**
NEB, Humusbilanz, Futterautarkie (220); CO₂-Bilanz (80)
- 2008-2013 **TEPagro-Projekt; Cactus-Label; Faire Mellech**
NEB, Humusbilanz, Futterautarkie (240); CO₂-Bilanz (100);
Lebenszyklusanalysen (CO₂; Energie) auf Pilotbetrieben (80)

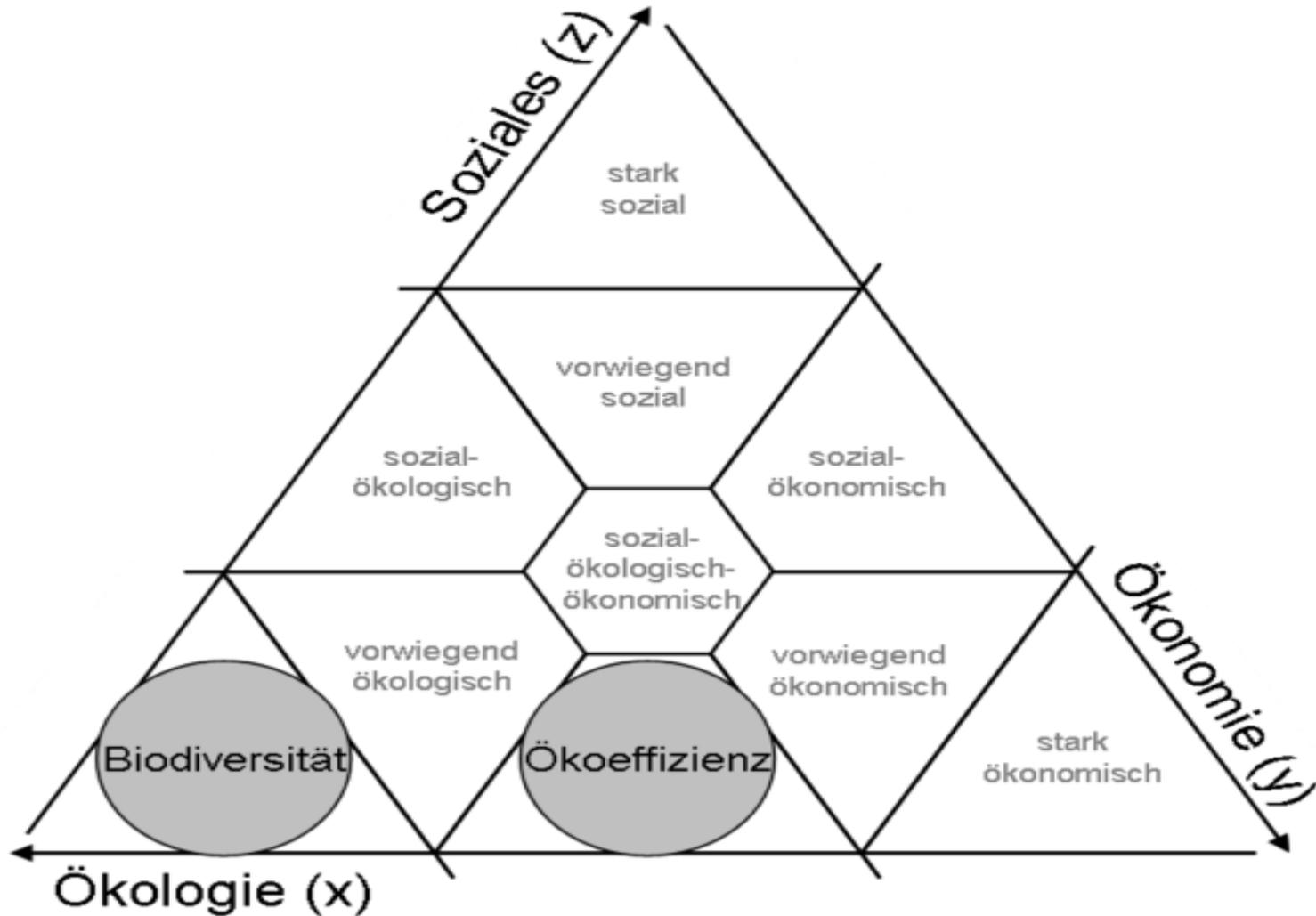
Wir machen definierte Umweltfaktoren nachvollziehbar messbar !

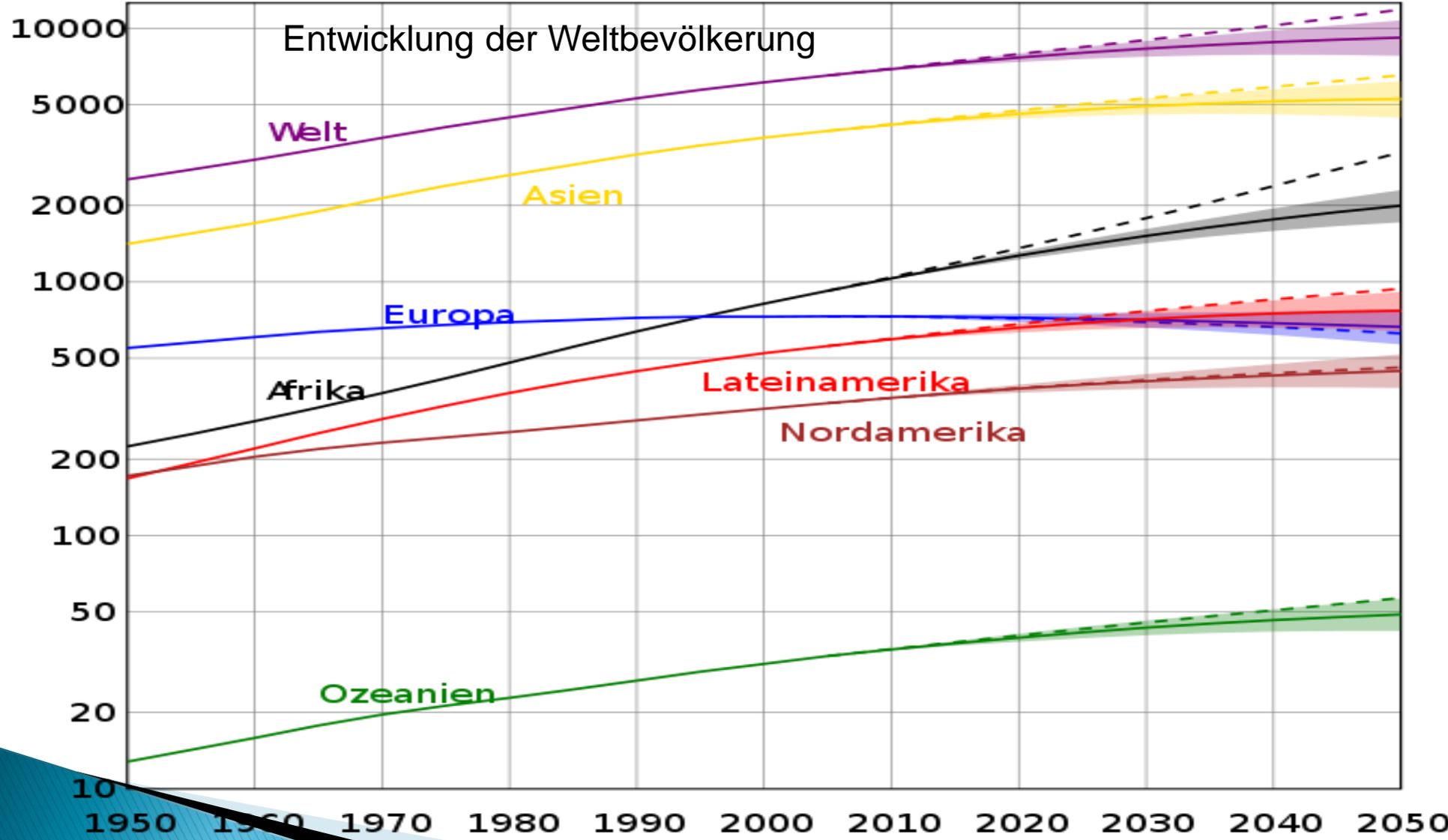
- Nährstoffbilanzen (NPK; S Ca Mg)
- Energiebilanz (Fossilenergie)
- Humusbilanz (Ackerfläche)
- Futterbilanz (TS, VEM, XP)
- CO₂-Bilanz (Emissionen, C-Bindung)
- Lebenszyklusanalysen

Unser Ziel: Flächendeckende ökologische Leistungskontrolle!

- ▶ Ökologische Nachhaltigkeit: Keinen Raubbau an der Natur betreiben. Ökologisch nachhaltig wäre eine Lebensweise, die die natürlichen Lebensgrundlagen nur in dem Maße beansprucht, wie diese sich regenerieren.
- ▶ Ökonomische Nachhaltigkeit: Allgemein gilt eine Wirtschaftsweise dann als nachhaltig, wenn sie dauerhaft betrieben werden kann. Ein landwirtschaftlicher Betrieb muss deshalb Gewinn machen können.
- ▶ Soziale Nachhaltigkeit: Die Landwirtschaft sollte so organisiert sein, dass sich die sozialen Spannungen in Grenzen halten. Hierzu gehört vor allem die Produktion von ausreichend gesunden Nahrungsmitteln.

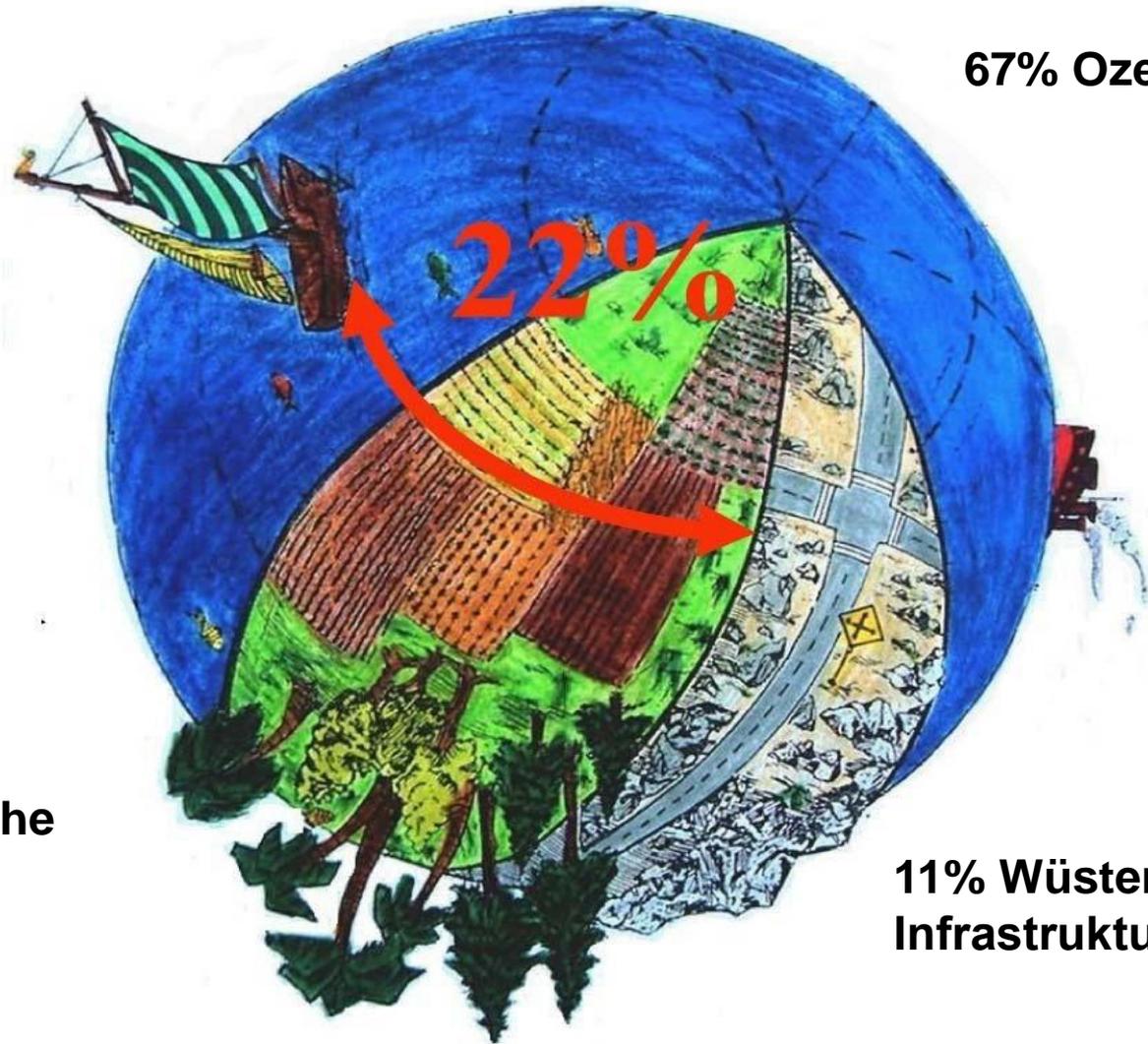
Nachhaltigkeit





4% Bioproduktive
Ozeane

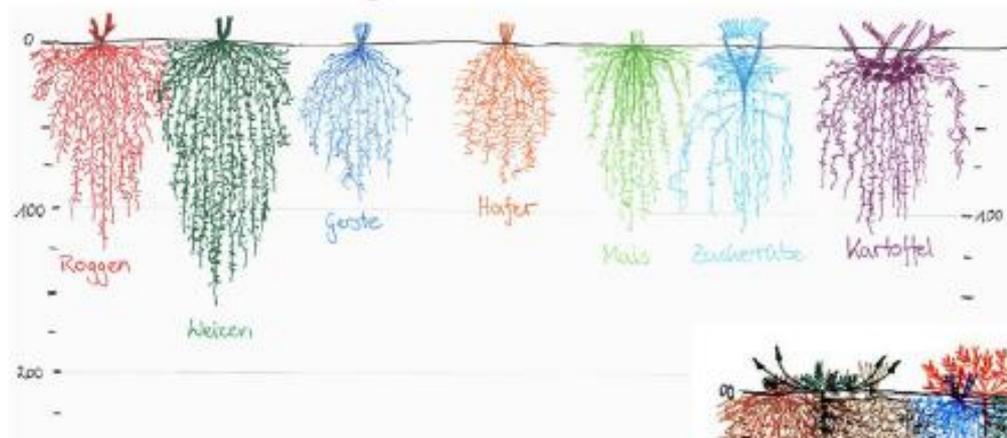
67% Ozean



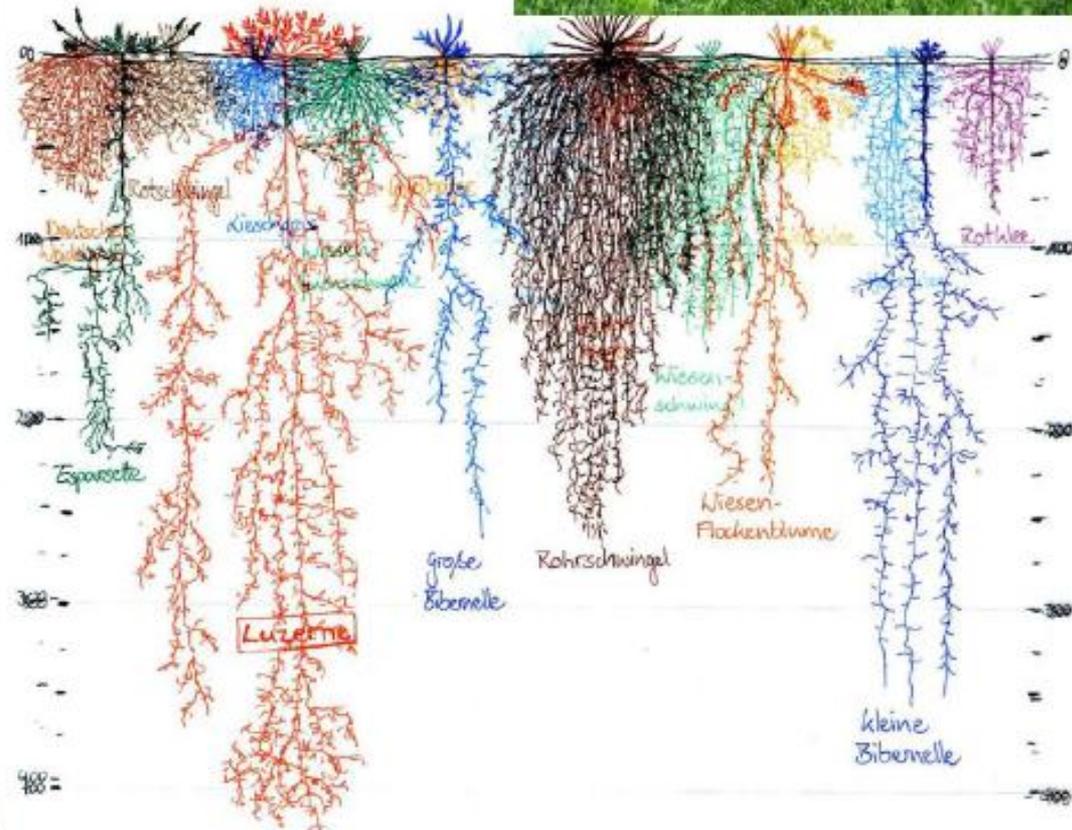
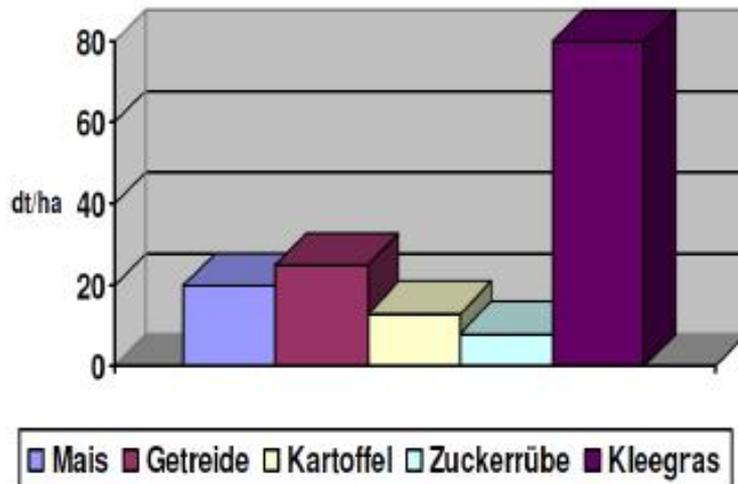
18% Bioproduktive Fläche

11% Wüsten, Pole,
Infrastruktur...

Die Ressourcen der Erde sind begrenzt. Fruchtbare **Böden**, Wasser, mineralische Pflanzennährstoffe und Energie. Der effiziente Umgang mit ihnen ist deshalb ein Muss.

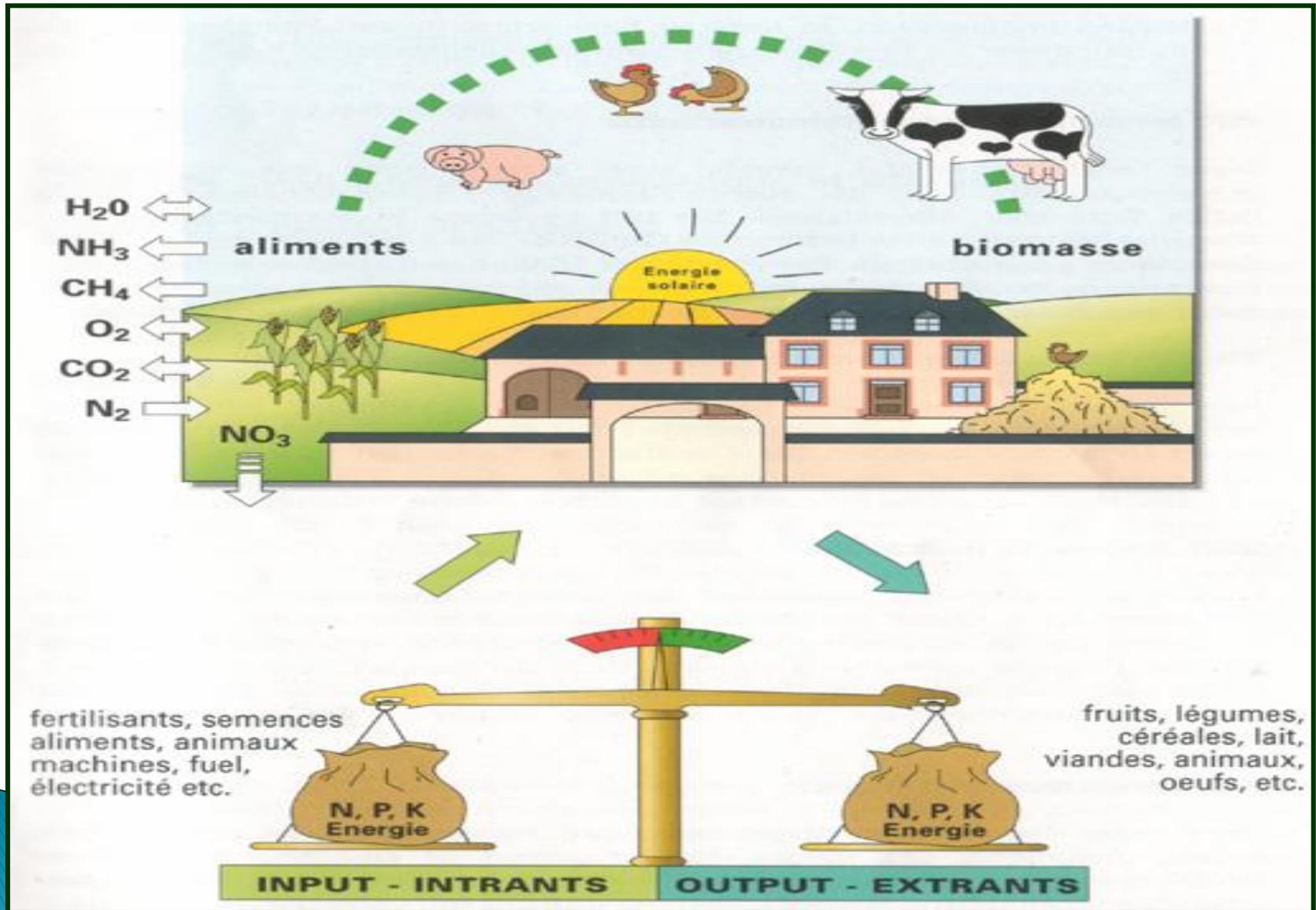


Wurzeltrockenmasseerträge

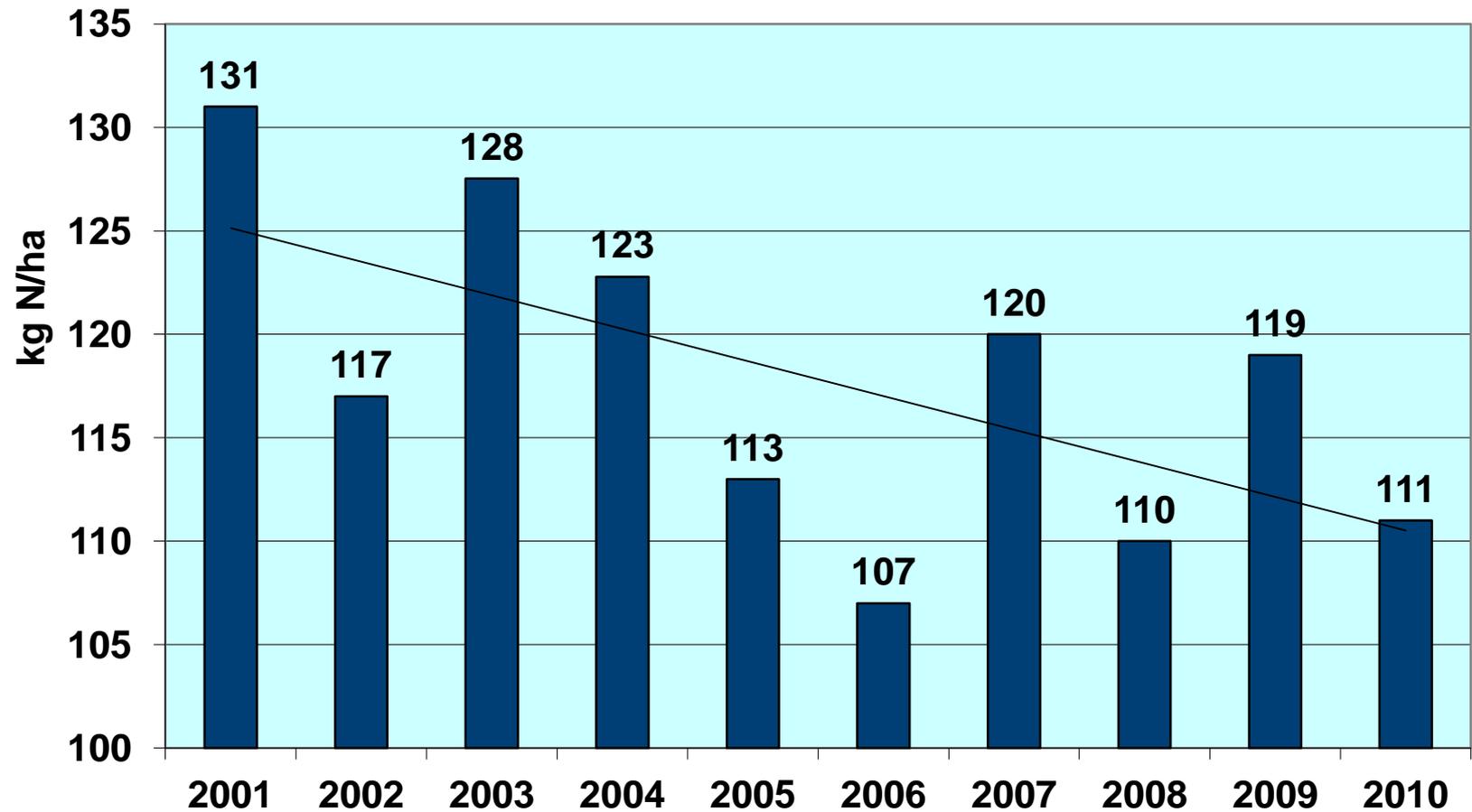


- **Pragmatischer, kein dogmatischer Ansatz**
- **Der Ansatz gründet auf:**
 - **Verwendung von praxisnahen Instrumenten**
 - **Eine exhaustive Erfassung aller Stoffströme**
 - **Verifizierbare und kontrollierbare Aussagen**
- **Anwendbar auf alle Bewirtschaftungsformen**

Die Hoftorbilanz: Berechnungsmethode für Nährstoff- und Energiebilanzen



Stickstoffbilanz



Berechnung der N-Obergrenze für einen Betrieb



+



=

**Gemischt-
Betrieb**



40 kg N/ha +
43 kg N/DE x DE/ha =
N-Obergrenze in kg N/ha

**Marktfrucht-
Betrieb**

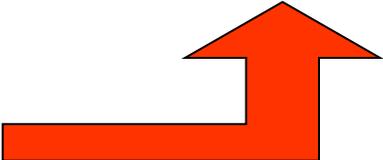


Tolerierbare
N-Verluste:
40 kg/ha

**Tierhaltungs-
Betrieb**

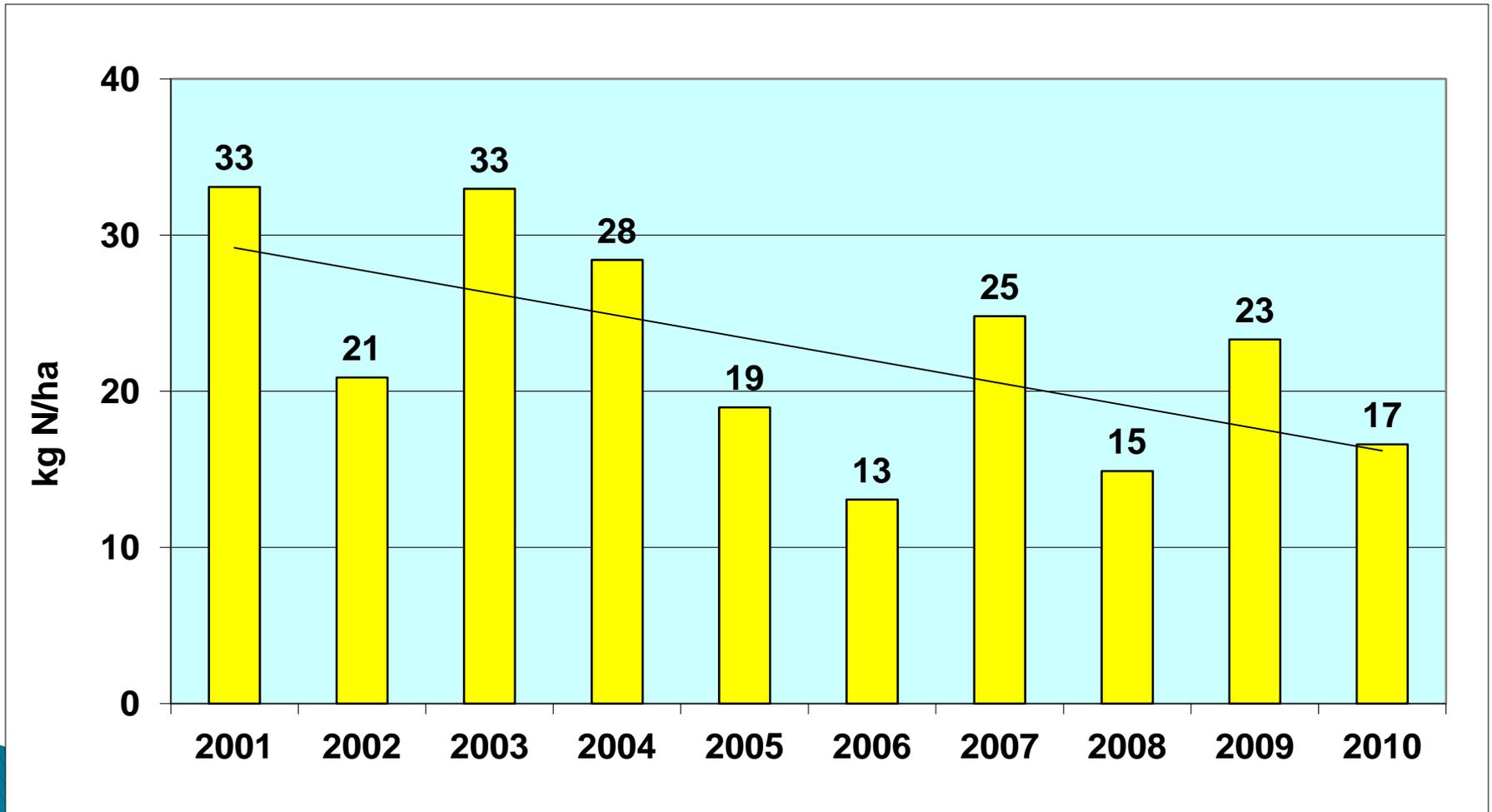


1DE = 85 kg N pro Jahr
N-Verluste: Ziel von max.
50% (= 43 kg N pro DE)



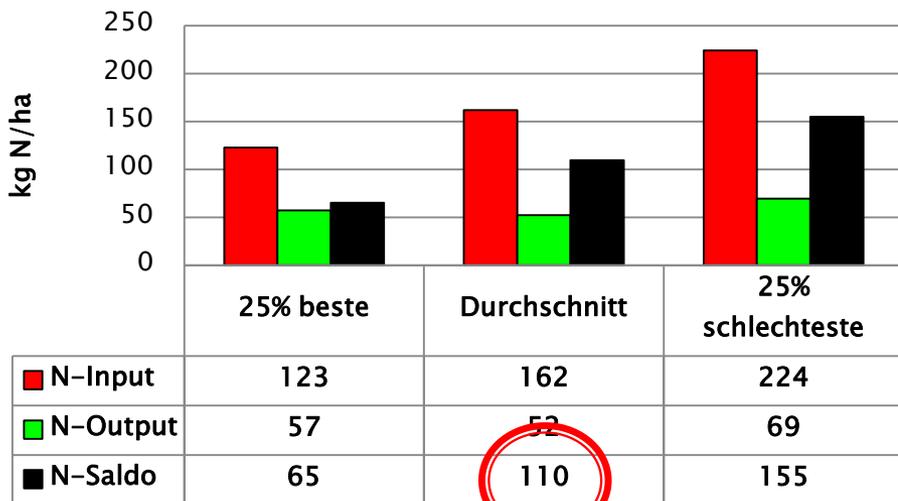
Ø CONVIS-Betrieb : 1,3 DE/ha → 40 + 43 x 1,3 DE/ha = 95 kg N/ha

Unterschied zwischen realisierter N-Bilanz und Stickstoffobergrenze

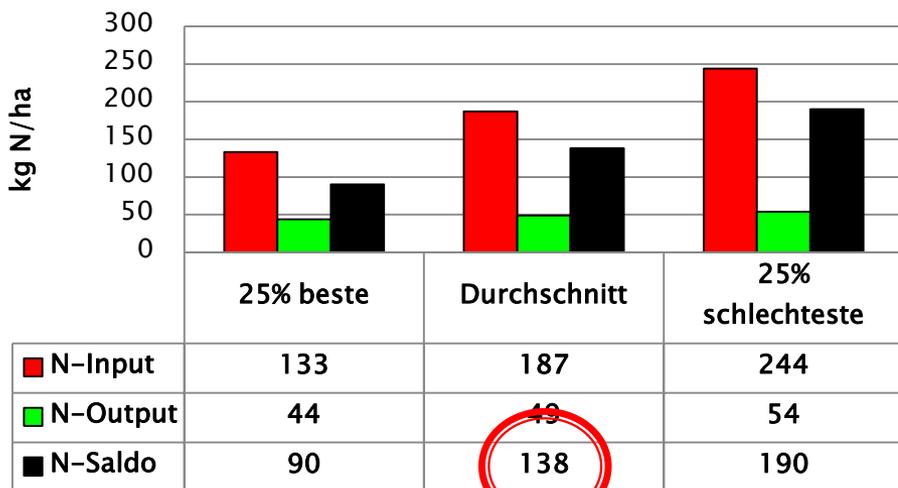


Quantifizierung der Fortschritte bei der Reduzierung der N-Überschüsse

Ø N-Bilanz 2005–2009



Ø N-Bilanz 1996–2000



Einsparung über N-Bilanz:

28 kg N/ha

Hochrechnung für Luxemburg:

13.300 t KAS

163.750 GJ

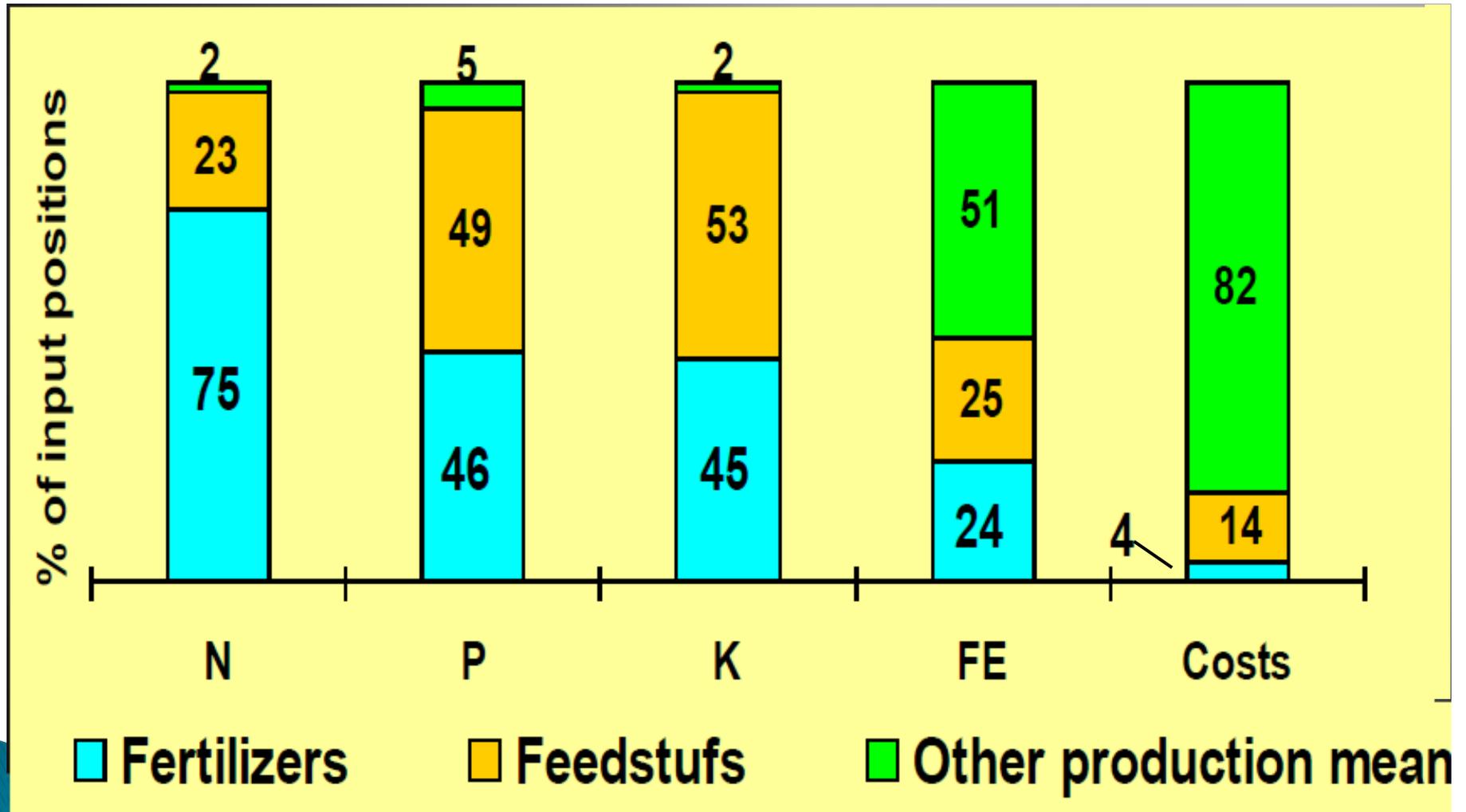
3.679.775 l Diesel-eq

19.617 t eqCO₂

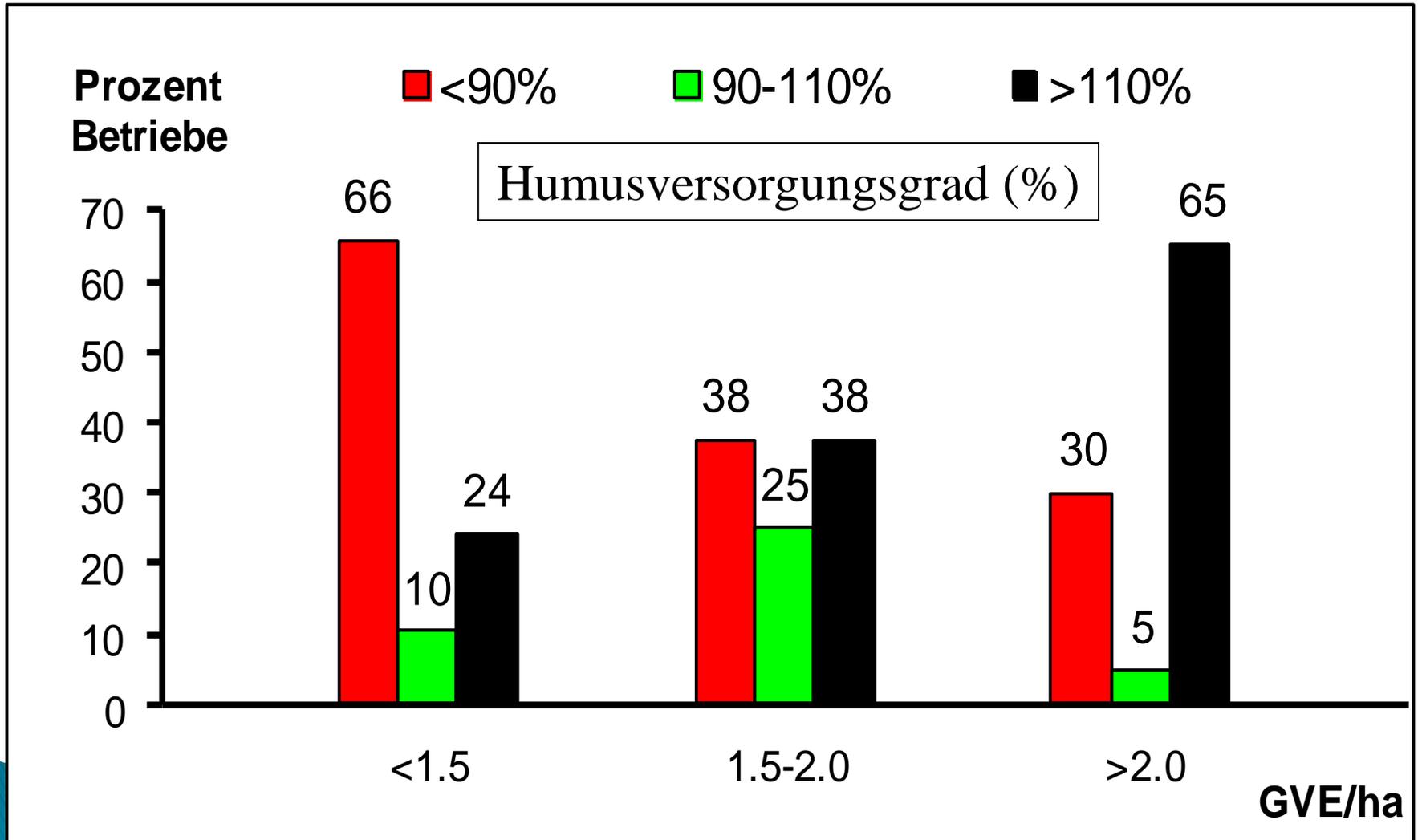
3.724.000 €

**Jährliche Einsparungen
über 9 Jahre!**

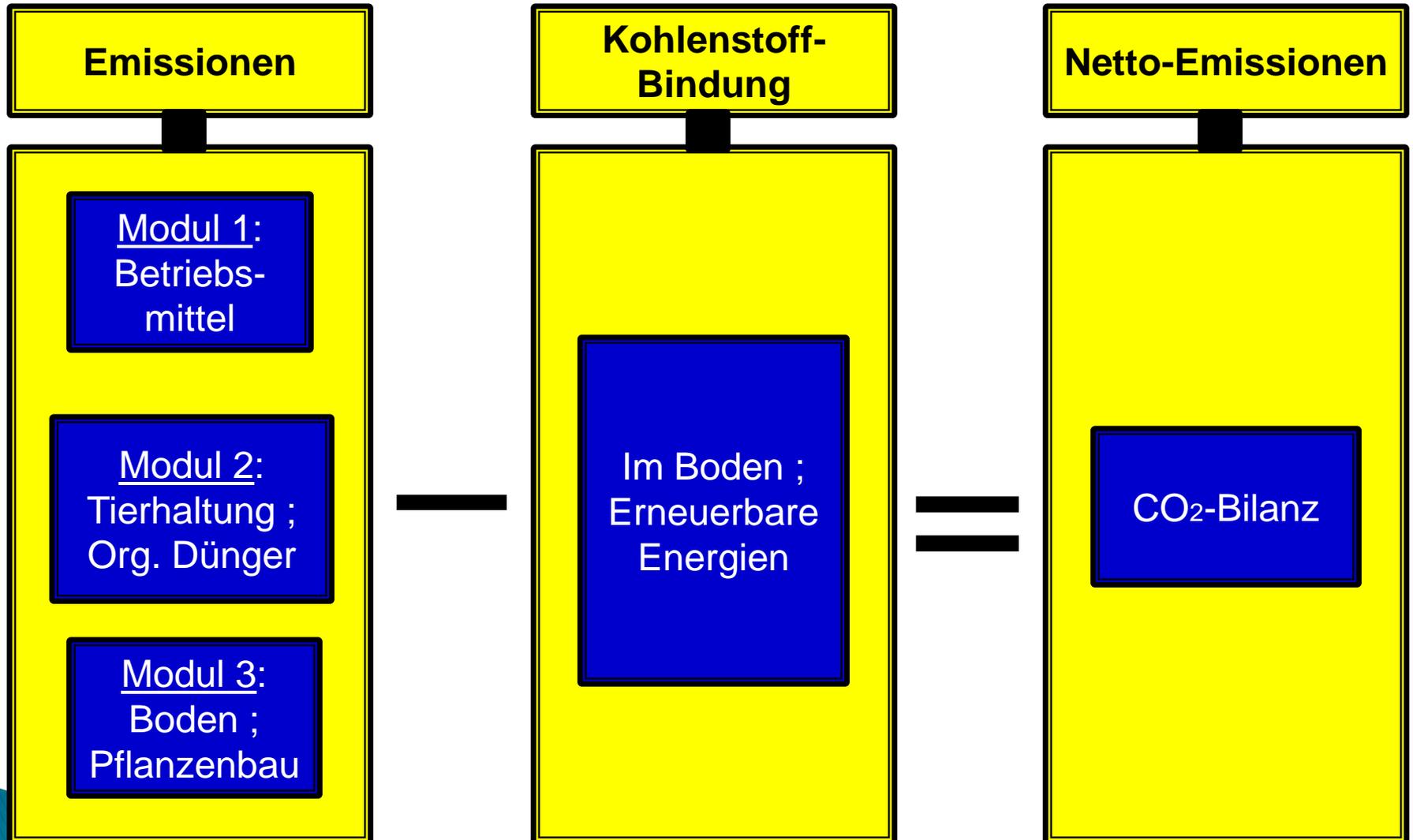
Die „Schere“ zwischen Ökologie und Ökonomie



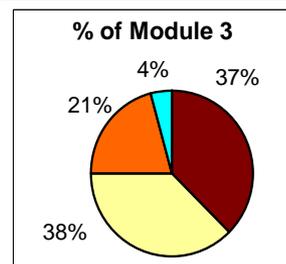
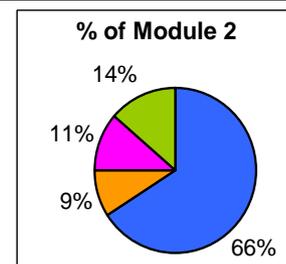
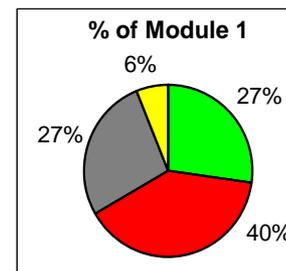
Einfluss des Viehbesatzes auf die Humusbilanz



Grundstruktur der CO₂-Bilanz nach der CONVIS-Methode

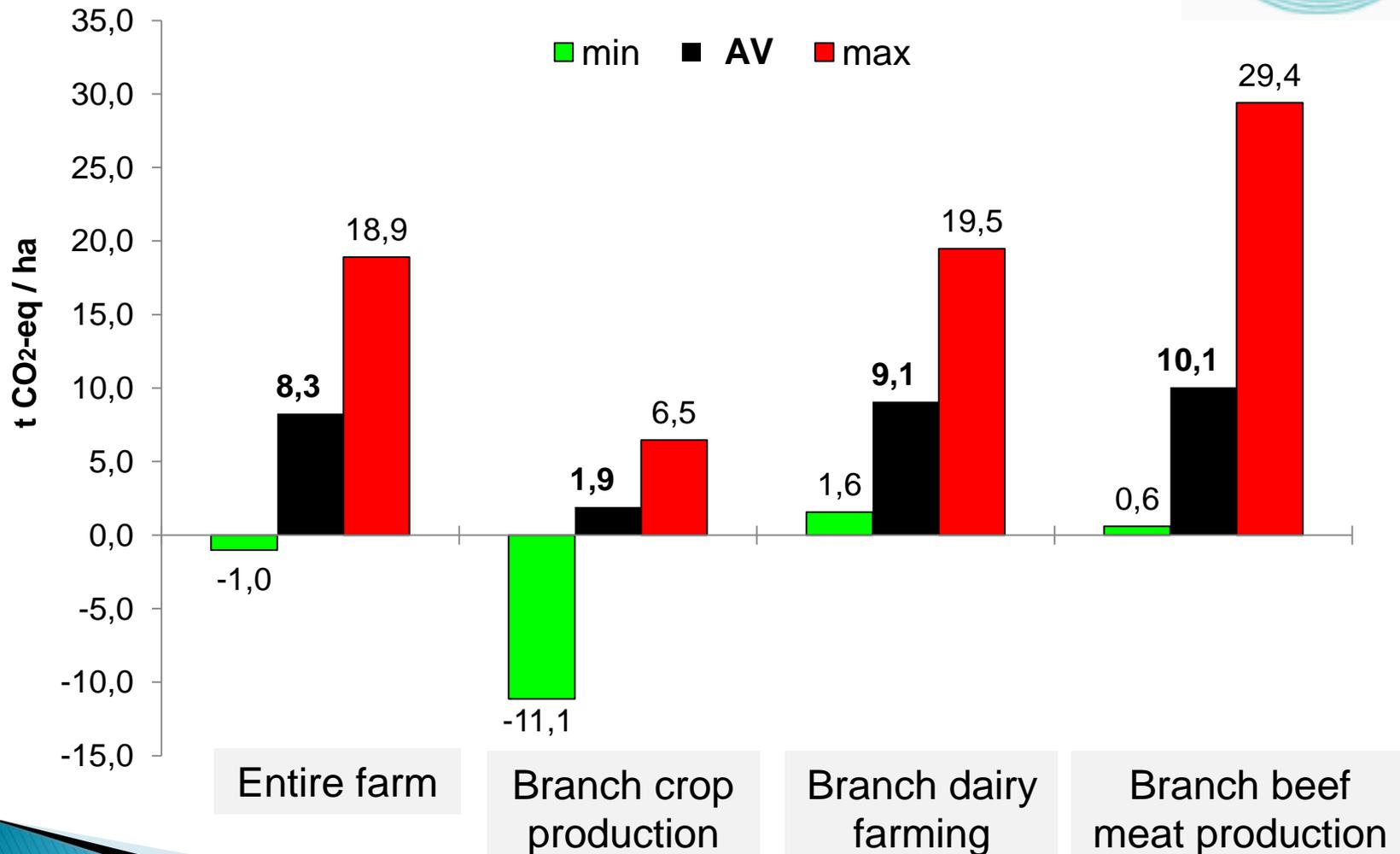


Tab.1	Emission voices	kg CO ₂ /ha	kg CH ₄ /ha	kg N ₂ O/ha	kg CO ₂ -eq/ha	% of total emissions
	Fertilizers, import	333,1	0,1	1,2	697,2	9
	Feedstuffs, import	671,2	4,6	1,0	1082,7	13
	Electricity and fuel, import	680,8	0,7	0,1	712,1	9
	Other production means, import	125,6	0,0	0,0	127,6	2
Module 1 : production means (total)		1810,7	5,3	2,2	2619,7	32
	Enteric fermentation, stable emissions	-	103,4	0,7	2386,4	29
	Storage of slurry and farm yard manure	-	11,1	0,2	289,0	4
	Spreading organic manure	-	0,0	1,4	431,8	5
	Grazing	-	0,2	1,6	505,8	6
Module 2 : animal husbandry (total)		-	114,7	3,9	3613,0	44
	Soil emissions	-	-	2,3	722,2	9
	Mineral N-fertilization	-	-	2,4	739,4	9
	Turning grassland	382,8	-	0,1	426,1	5
	N ₂ -fixation, crop residues, humus depletion	61,5	-	0,0	74,1	1
Module 3 : crop production (total)		444,3	-	4,9	1961,7	24
Total GHG emissions		2255,1	120,0	11,0	8194,4	100

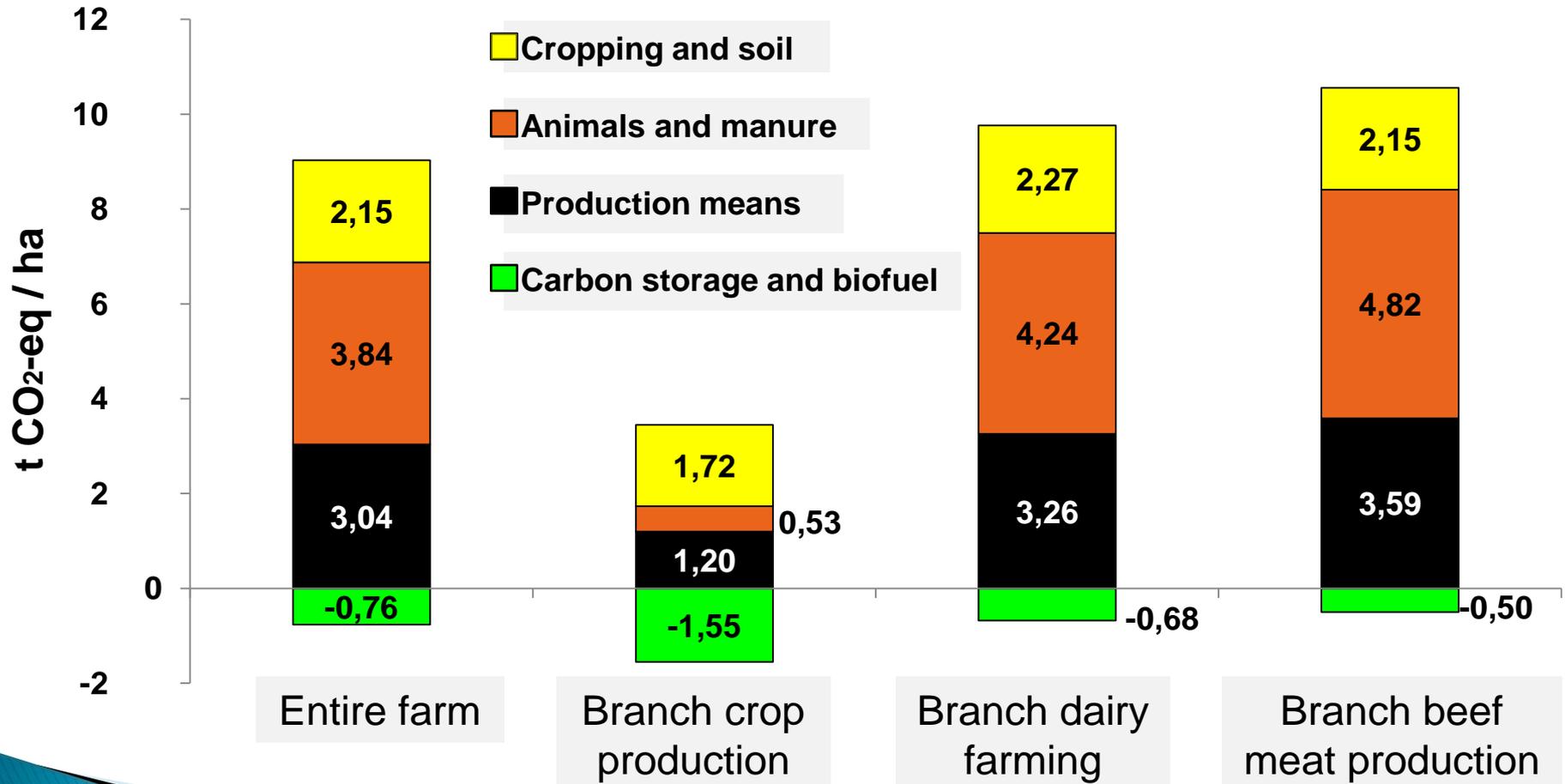


Carbon credits	kg CO₂/ha
Biofuel	27,9
Biogas-electricity	236,3
Biogas-heat	23,2
Conversion of cropland into grassland	67,1
Positive humic balance	292,5
Minimum tillage	241,9
Total credits	888,9
Total emissions	8194,4
Netto emissions	7305,4
Ratio emissions : credits	9,2 : 1

Flächenbezogene Emissionen (n=63; Mittel der Jahre 2008 und 2009)



"Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région" - l'Union européenne investit dans votre avenir.

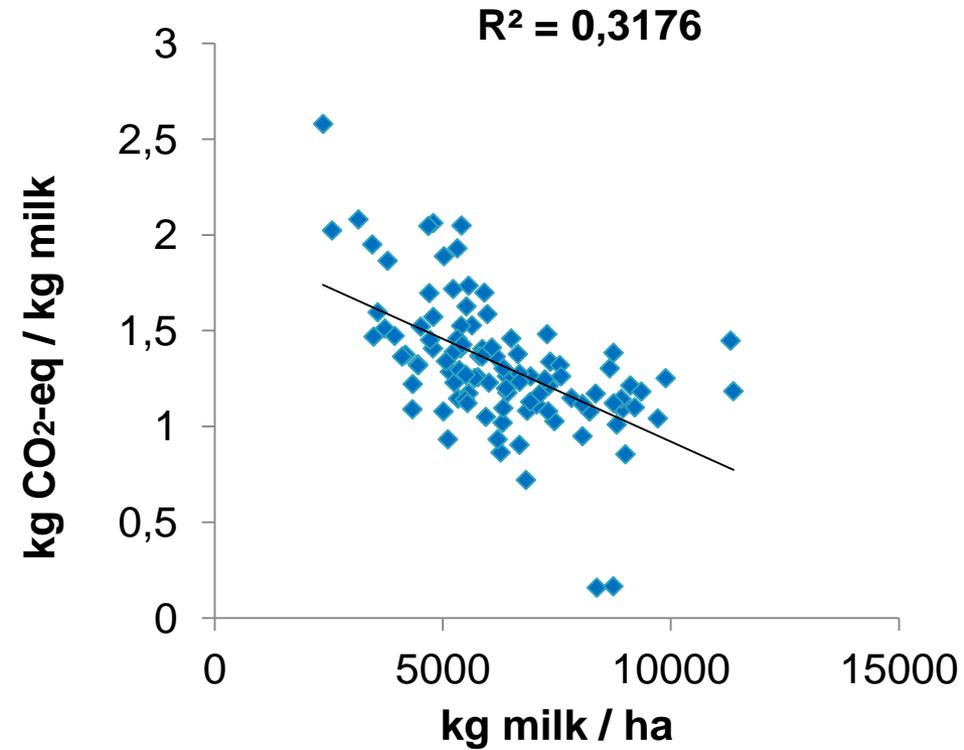
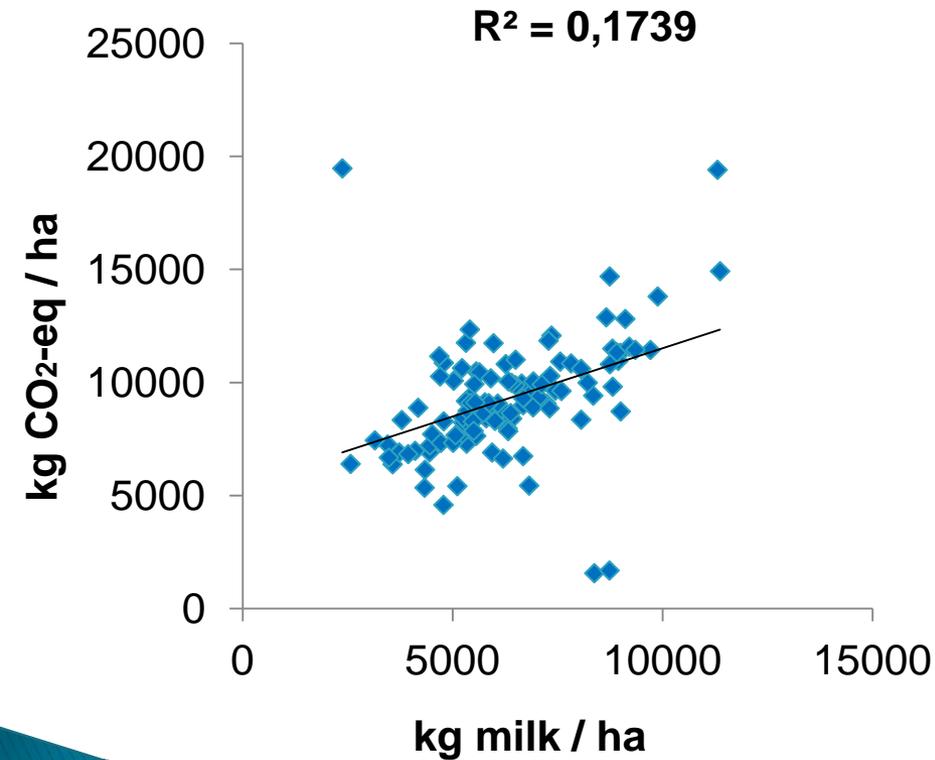




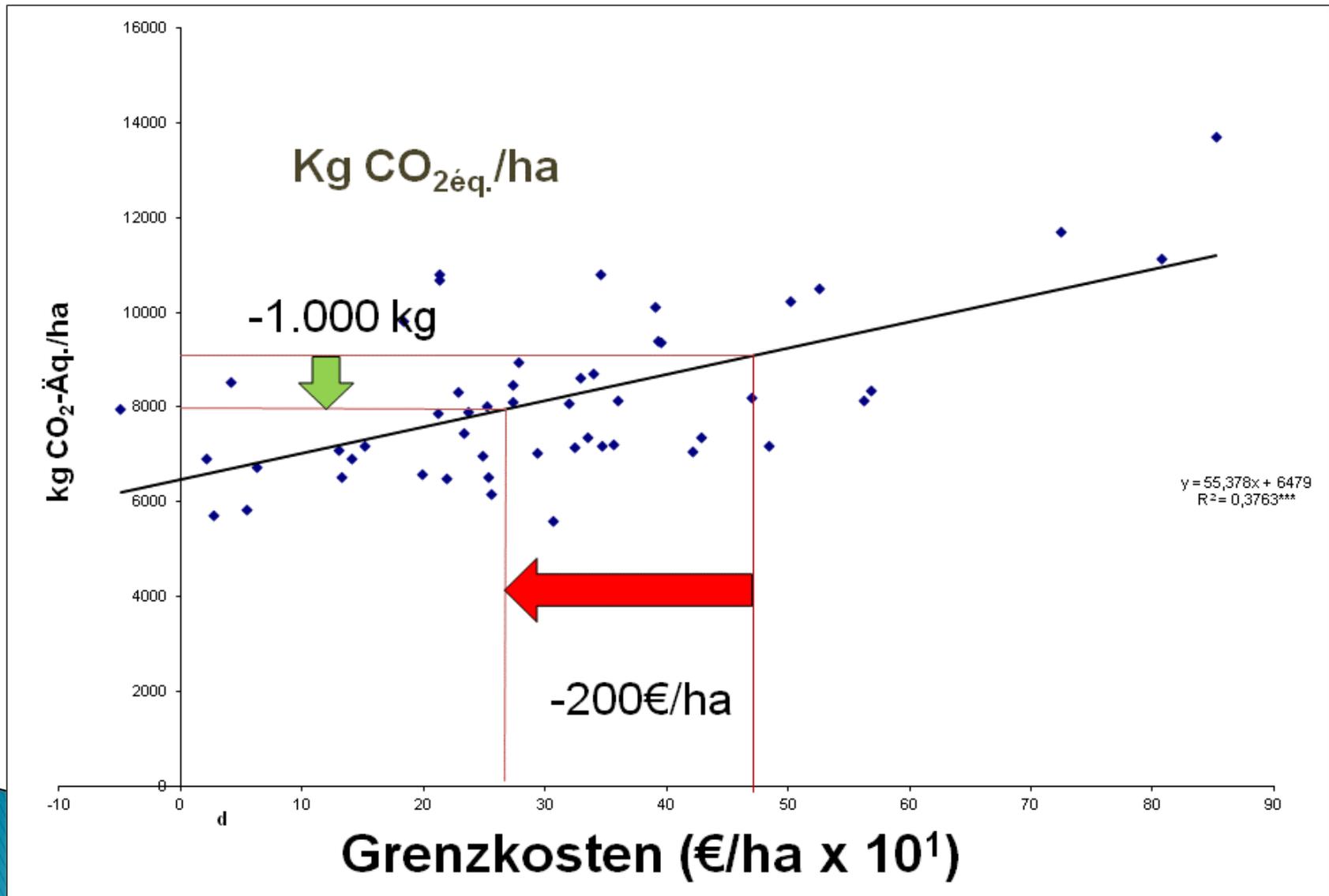
kg CO ₂ -eq.	Average	Min	Max
per kg crop protein	2,3	-11,5	7,1
per kg milk (prot. alloc.)	1,26	0,16	2,58
per kg live weight	13,3	1,4	68,8



"Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région" - l'Union européenne investit dans votre avenir.



Kostenberechnung für die Reduzierung von Treibhausgasemissionen



Betrieblicher Ebene

- Nährstoffbilanzen 1 (N,P,K)
- Nährstoffbilanzen 2 (S,Ca,Mg)
- Energiebilanz (Fossilenergie)
- Humusbilanz (Ackerfläche)
- Futterbilanz (TS, VEM, XP)
- CO₂-Bilanz (Emissionen, C-Bindung)

Sparten:

- Marktfruchtanbau
- Milch
- Rindfleisch
- Schweinefleisch
- Biogas
- (Schafsfleisch)
- Gemüse/Weinanbau
- Geflügelfleisch

Spartenebene:

- Futterbilanz (TS, VEM, XP)
- Energieverbrauch (Fossilenergie, F/P)
- CO₂-Bilanz (Emissionen, C-Bindung, F/P)
- *Versauerung (NH₃, SO₂, NO_x)*
- *Eutrophierung (NO₃, PO₄)*
- *Boden*
- *Biodiversität*
- *Ökotoxizität*